## Les nouveaux contrats de progrès 2019

7 nouveaux contrats de progrès ont été rédigés ou renouvelés et signés en 2019 :

- Aquatiris,
- Methachrist,
- Mutualité Française Alsace,
- Passe Muraille,
- SATIS,
- VOGEL TP,
- Sidel.

Avant de les découvrir, voici quelques explications sur cet outil RSE proposé pour chaque adhérent.

## Qu'est-ce que le contrat de progrès ?

Le contrat de progrès concrétise l'engagement des entreprises membres d'Initiatives Durables (anciennement Idée Alsace) dans une démarche de développement durable et les incite à progresser. Il fait apparaître les objectifs environnementaux, économiques, sociaux et de gouvernance à atteindre sur une période de 3 ans.

En plus de formaliser des objectifs concrets sur les différents piliers du développement durable, il permet à l'entreprise de les piloter (à condition qu'ils soient intégrés au tableau de bord) et de les valoriser en externe, par exemple lors de réponse à des appels d'offre, ou en interne auprès des collaborateurs.

## 1 adhérent sur 2 possède son contrat de progrès

La mise en place d'un contrat de progrès est un souhait des entreprises adhérentes : 50% de nos adhérents sont engagés dans une démarche de progrès.

Les engagements sont librement choisis par l'entreprise avec l'accompagnement d'Initiati ves Durables (anciennement Idée Alsace)

, qui oriente vers des engagements significatifs et y associe des indicateurs pertinents.

Nous suivons ensuite annuellement les avancées de l'entreprise dans la réalisation des différents objectifs, toujours dans un rôle de soutien.

Les contrats de progrès sont officiels et publiés sur notre site internet. <u>Vous pouvez les</u> consulter en suivant ce lien.

## En savoir plus

Pour réaliser ou mettre à jour votre contrat de progrès, contactez Pauline Palatino : <u>pauli</u> ne.palatino@ideealsace.com







- Retourner à la newsletter Initiatives Durables de décembre 2019.